

Château de Ségure  
65240 ARREAU

Séance du 29 mai 2017

N° 2017-75 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à 15H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de **M. CARRÈRE**

**Présents votants (10)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le **Bureau Communautaire** peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	10
Votes pour : 10	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	22 mai 2017

Par délibération du Conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées réuni en assemblée Générale le 18 décembre 2015, a été créée, en application de l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, une commission consultative paritaire.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres (SDE65 et communautés de communes ou d'agglomération des Hautes-Pyrénées) dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Suite à la modification des intercommunalités intervenue cette année, le nombre de représentants du SDE au sein de la Commission consultative de l'énergie est désormais de 18 au lieu de 30.

Le bureau du 21 avril a arrêté la liste des représentants :

Président : Daniel Frossard,  
Membres du bureau : Louis Armary, Claudine Boirie, Jean-François Laffont, Thérèse Pourteau,  
Délégués autres : Yves Carrie, Joëlle Boimare, Hélène Malère, Maryse Maumus,  
9 représentants EPCI : chaque nouvel EPCI doit désigner un représentant.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à désigner ce représentant.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le Bureau communautaire décide :

- De désigner Monsieur Olivier CARTAN pour représenter la CCAL au sein du SDE65 à la commission consultative paritaire « énergie » des Hautes-Pyrénées ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
**Philippe CARRERE**

